

SIBTAS
Syndicat Intercommunal de
Basse Tarentaise et
d'Actions Sociales

Rapport d'activités
2013

1. Généralités

Date de création : 11 juin 2005

1^{ère} modification statutaire : 20 juin 2008 (retrait des Communes de Cevins et de Saint Paul-sur-Isère)

2^{ème} modification statutaire : 22 janvier 2014 (modification de l'objet, des critères de répartition des contributions, du siège)

Dénomination officielle

Syndicat Intercommunal de Basse Tarentaise et d'Actions Sociales (SIBTAS)

N° de SIRET : 257 302 521 00014

Communes adhérentes

Esserts-Blay, La Bâthie, Rognaix et Tours-en-Savoie

Objet

Le Syndicat a pour objet l'étude, l'organisation, la gestion et la mise en œuvre d'activités à caractère social et d'intérêt intercommunal en direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Depuis sa création, le Syndicat est signataire des contrats avec la CAF et le Conseil Général qui accompagnent les politiques Enfance et Jeunesse du canton. Actuellement, il s'agit des 3^{ème} contrats : le Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF et le Contrat Cantonal Jeunesse avec le Département établis depuis 2011 et qui seront échus en 2014.

Le SIBTAS est créé pour la durée des contrats.

Siège du Syndicat

Désormais le siège du Syndicat est fixé dans les locaux du SIBTAS situés au-dessus de la Poste de La Bâthie, 94, rue Aimé et Eugénie Cotton.

Conseil Syndical

Le Syndicat est administré par un Conseil composé de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

En 2013 et jusqu'au renouvellement municipal de 2014, le Conseil Syndical était constitué comme suit :

Communes	Délégués titulaires	
TOURS EN SAVOIE	Chantal	MARTIN
TOURS EN SAVOIE	Sylviane	MERCIER
LA BATHIE	Yves	PERRIER
LA BATHIE	Jocelyne	COLLOMBIER
ESSERTS-BLAY	Nicole	DENCHE
ESSERTS-BLAY	Claude	ROIG
ROGNAIX	Jacqueline	LEGER
ROGNAIX	Florence	HURARD

Communes	Délégués suppléants	
TOURS EN SAVOIE	Jean-Luc	MARTINEZ
TOURS EN SAVOIE	Claude	JACQUIN
LA BATHIE	Pascal	BOUVIER
LA BATHIE	Agnès	JACQUIER
ESSERTS-BLAY	Maguy	RUFFIER
ESSERTS-BLAY	Rémy	MARCHAL
ROGNAIX	Arnaud	CLERGUE
ROGNAIX	Nicolas	TISSOT

Le Conseil Syndical s'est réuni 5 fois en 2013.

Bureau Syndical

Il est composé de 4 membres et se réunit tous les mois.

Présidente : Chantal MARTIN (Tours-en-Savoie)

Vice-Président : Yves PERRIER (La Bâthie)

Membres du Bureau : Nicole DENCHE (Esserts-Blay), Jacqueline LEGER (Rognaix)

2. Ressources humaines

Mise en œuvre des contrats

Pour mener à bien son action en direction de la **Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse**, le Syndicat compte en fin d'année 2013, 4 agents permanents :

L'animatrice du Relais d'Assistante Maternelle (RAM) - Educatrice Jeunes Enfants vacataire sur 1/3 temps

L'animatrice coordonnatrice Enfance – Adjointe d'animation de 2^{ème} classe à temps plein

L'animatrice coordonnatrice Jeunesse – Adjointe d'animation de 2^{ème} classe à temps plein

L'agent d'entretien qui intervient pendant les vacances scolaires et 2 heures tous les quinze jours au siège du SIBTAS

Outre ces agents permanents, le Syndicat recrute des vacataires pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Administration générale

Une convention de mutualisation de services est établie depuis le 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014 *avec la Co.RAL* pour assurer le suivi administratif du Syndicat. Pour l'année 2013, le SIBTAS a remboursé à la Co.RAL l'équivalent d'un 1/5 équivalent TP d'un rédacteur 9^{ème} échelon soit 6 500 €/an correspondant aux frais de personnel et 200 € de frais généraux.

En fin d'année 2013, au moment de l'évaluation annuelle de cette convention et au vu de l'implication nécessaire du Pôle administratif pour le suivi du Syndicat, il a été convenu de porter le remboursement des frais de personnel à hauteur de 10 000 € par an.

3. Finances

Comptes administratifs 2012/2013 et Budget Primitif 2014

Au cours des années 2011 et 2012, le SIBTAS avait rencontré de sérieuses difficultés financières accusant un déficit de 17 972,79 € en 2011, ramené à 8 833,33 € fin 2012.

L'année 2013 a permis de retrouver l'équilibre.

Les comptes administratifs 2012 et 2013 ainsi que le Budget Primitif 2014 peuvent être résumés comme suit :

En section de fonctionnement :

Libellé	CA 2012	CA 2013	BP 2014
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	201 935,39	166 779,27	195 540,00
Charges à caractère général	50 380,55	42 088,00	53 890,00
Charges de personnel et frais assimilés	150 282,94	120 918,63	135 800,00
Autres charges de gestion courante	1 105,85	3 749,76	3 850,00
Charges financières	132,65	22,88	0,00
Charges exceptionnelles	33,40	0,00	0,00
Total Dépenses réelles	201 935,39	166 779,27	193 540,00
<i>Virement à la section d'investissement</i>			2 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	212 772,38	201 736,71	195 540,00
Participations des familles	28 428,90	23 998,10	25 000,00
Subvention du Département	16 000,00	8 000,00	
Participations des communes	117 697,00	123 371,50	
Participations Saint Paul (Cotisation compl RAM)		825,50	170 540,00
CAF - Prestation de services		11 982,31	
CAF - Contrats	50 089,85	31 917,04	
Produits exceptionnels	556,63	1 642,26	0,00
Total Recettes réelles	212 772,38	201 736,71	195 540,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 836,99	34 957,44	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-15 546,56	-4 709,57	
RESULTAT DE CLOTURE	-4 709,57	30 247,87	

En section d'investissement :

Libellé	CA 2012	CA 2013	BP 2014
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 697,82	559,16	5 663,00
Immobilisations incorporelles	0,00	251,16	500,00
Immobilisations corporelles	1 697,82	308,00	5 163,00
Total Dépenses réelles	1 697,82	559,16	5 663,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	2 182,28	5 663,00
Dotations fonds divers et réserves	0,00	1 314,28	263,00
Subventions d'investissement	0,00	868,00	3 400,00
Total Recettes réelles	0,00	2 182,28	3 663,00
<i>Virement de la section de Fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2000,00</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 697,82	1 623,12	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-2 425,94	-4 123,76	
RESULTAT DE CLOTURE	-4 123,76	-2 500,64	

Globalement, le résultat 2013 s'établit comme suit :

Libellé	REALISATION 2013		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	201 736,71 €	2 182,28 €	203 918,99 €
DEPENSES	166 779,27 €	559,16 €	167 338,43 €
RESULTAT PREVISIONNEL 2013	34 957,44 €	1 623,12 €	36 580,56 €
<i>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</i>	<i>-4 709,57 €</i>	<i>-4 123,76 €</i>	<i>-8 833,33 €</i>
RESULTAT DE CLOTURE	30 247,87 €	-2 500,64 €	27 747,23 €

Pour les activités enfance et jeunesse, l'appel de cotisation 2013, auprès des communes membres est resté au même niveau qu'en 2012 soit 117 197 €.

Pour la mise en place du RAM, un appel de cotisation complémentaire de 5 674,50 € a été effectué auprès des communes membres. La Commune de Saint Paul sur Isère s'est associée à ce projet et participe à son financement (soit 825,50 € pour le dernier trimestre 2013).

A compter de 2014, les nouveaux statuts du SIBTAS prévoient une répartition des cotisations entre les communes membres selon les critères ci-après :

- 40 % potentiel fiscal (fiche individuelle DGF)
- 30 % population jeune (fiche individuelle DGF)
- 30 % fréquentation (déclaration CAF)

4. Bilan d'activité par secteur

La Petite Enfance – Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Rappel des objectifs :

En direction des familles :

- Informer, conseiller et accompagner les parents sur les différents modes de garde du jeune enfant et sur les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire...).
- Favoriser la socialisation des enfants (se rencontrer, découvrir, expérimenter, jouer...).
- Accueillir et soutenir la fonction parentale.

En direction des professionnels (assistantes maternelles, futures assistantes maternelles) :

- Créer un lieu ressources pour les assistantes maternelles (conseils, informations, contrat de travail...).
- Rencontrer et échanger avec d'autres assistantes maternelles et autres professionnels de la Petite Enfance.
- Aider à la mise en place de formations continues.
- Informer sur les droits et les devoirs.
- Disposer d'un lieu d'écoute.
- Soutenir et aider en cas de conflit avec l'employeur.
- Rompre l'isolement des professionnels, valoriser et promouvoir leur travail.

Objectifs transversaux :

- Travail avec l'accueil de loisirs 3/5 ans.
- Travail avec l'association « Récré'Action » qui gère le lieu d'accueil parents/enfants.

Fonctionnement :

Le RAM est un service gratuit, en direction des assistantes maternelles et des familles, ouvert au public depuis le 19 novembre 2013.

Il est porté par les membres du SIBTAS (Rognaix, Esserts-Blay, La Bâthie et Tours en Savoie) et la Commune de Saint Paul sur Isère dans le cadre d'une convention de partenariat.

Il est animé par Nathalie Poulin, éducatrice de jeunes, salariée 1/3 ETP.

Son activité est organisée comme suit :

Le lundi de 9h30 à 11h : atelier d'éveil en direction des enfants accompagnés de leur assistante maternelle à l'annexe de la Salle polyvalente de La Bâthie ou à la bibliothèque...

Le lundi et mardi après-midi : permanence administrative et informative dans les locaux du SIBTAS et les mairies.

Le RAM conduit un travail en réseau sur le territoire de la Savoie avec les autres RAM.

- Avec les autres relais de toute la Savoie, avec la CAF et avec d'autres RAM sur différentes thématiques (ex : les MAM, le projet pédagogique, la journée nationale des AM, place des parents dans les RAM...).
- Avec les RAM du territoire (La Bâthie, Albertville, Frontenex, Ugine, Beaufort et Flumet) : formation continue, table ronde, soirée info...
- Avec la PMI (RIPA : Réunion d'information sur le métier d'assistantes maternelles).

Bilan fin 2013 :

Les matinées d'éveil du lundi matin ont réuni entre 15 et 21 enfants accompagnés de 6 à 10 assistantes maternelles.

Les permanences sont mises en place pour :

- l'accueil de parents en recherche de mode de garde et d'information,
- l'accueil d'assistantes maternelles pour aide administrative,
- la demande d'informations sur le métier d'assistantes maternelles.

Il y a peu de visites dans les mairies en dehors de La Bâthie et du local du SIBTAS.

Perspectives pour 2014 :

Les permanences administratives et informatives auront lieu à partir de mars 2014 exclusivement dans les locaux du SIBTAS et sur rendez-vous dans les autres communes.

Organisation en avril 2014 de la table ronde inter RAM pour les assistantes maternelles autour de la charte de l'accueil du tout petit.

Les matinées d'éveil :

- Atelier de psychomotricité avec une psychomotricienne pendant 5 séances.
- Fête de la Petite Enfance à Albertville (mai) : participation à l'exposition de la médiathèque avec les enfants et les assistantes maternelles.

Organisation de temps festifs avec des partenaires : Journée nationale des assistantes maternelles.

L'Enfance – L'accueil de loisirs

Rappel des objectifs :

- Contribuer en tant que structure socio-éducative au développement de l'enfant et du jeune.
- Favoriser l'accès aux loisirs, à la découverte et à l'épanouissement de l'enfant.
- Favoriser l'émergence d'un enfant éco-citoyen.
- Répondre aux besoins des familles en terme de garde.
- Rendre les enfants acteurs de leur temps libre.
- Communiquer sur les actions de l'accueil de loisirs.
- Favoriser l'autonomie, la responsabilité et la prise d'initiative chez l'enfant.
- Favoriser l'esprit de groupe et la vie en collectivité.

Fonctionnement :

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis toute la journée (depuis septembre 2013), les petites vacances et les vacances d'été. Sont proposés également des mini-séjours pendant l'été et diverses animations de village ponctuent l'année : Fête de la Cerise, Fête de la musique, ...

Il est animé et coordonné par Florence Torlet, adjointe d'animation de 2^{ème} classe à temps plein. Outre l'agent permanent, le Syndicat recrute des vacataires pendant les vacances scolaires et les mercredis (2 ETP sur l'année).

Un transport est organisé avec une navette pouvant accueillir 8 enfants : agrément DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population) : 16 enfants de 3/5 ans (forte demande) ; 24 enfants de 6/12 ans.

La Jeunesse

Rappel des objectifs :

- Favoriser l'autonomie, la responsabilité et la prise d'initiatives chez les adolescents.
- Favoriser l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture.
- Favoriser l'esprit de groupe et la vie en collectivité.
- Accompagner les jeunes dans leurs difficultés scolaires.
- Proposer aux jeunes un lieu ressource pour recevoir de l'aide.
- Identifier et prévenir les conduites à risques.
- Identifier et prévenir les actes d'incivilités.
- Rappeler les règles et les lois sur les lieux de vie.
- Etre en contact permanent avec les jeunes du territoire.
- Proposer des temps d'animations informels sur les lieux de vie des jeunes.
- Répondre aux besoins des jeunes en terme d'accompagnement de projet.

Fonctionnement :

L'accueil de loisirs est ouvert les samedis et les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. Sont proposés des séjours durant les vacances scolaires et diverses animations de village ponctuent l'année : Fête des jeunes, Fête de la Cerise, Fête de la musique, Forum des associations...

Un accompagnement éducatif est proposé dans les collèges du territoire aux bureaux du SIBTAS.

De plus, est mis en place des animations dites « de rue » : foot, jonglage, VTT, dialogue, écoute,...

Il est animé et coordonné par Virginie Pinet-Dimnet, adjointe d'animation de 2^{ème} classe à temps plein et un animateur vacataire (en cours de recrutement) pour les vacances scolaires.

Projet 2014 :

- Création d'un local dédié aux jeunes, au sein du SIBTAS.
- Début d'un projet concernant le Bike Park de La Bâthie.
- Convention avec les 2 collèges de St Paul et de Pierre Grange.
- Création d'un Pass'Jeunesse donnant droit à des activités et à un engagement.
- Renouvellement du public, augmentation des inscriptions.
- Participation aux fêtes de village des communes du SIBTAS.
- Proposition de temps dit « montage de projets!! ».

5. Bilan des actions menées en 2013 – Perspectives 2014

La Fréquentation de l'ALSH

Les inscrits :

- 2011 : 191 enfants / 51 jeunes
- 2012 : 178 enfants / 47 jeunes
- 2013 : 169 enfants / 61 jeunes

Les heures déclarées à la CAF :

- 2011 : 22 850 heures
- 2012 : 21 335 heures
- 2013 : 18 540 heures ont été déclarées au bilan annuel

	Hiver 2013	Printemps 2013	Été 2013	Automne 2013	Noël 2013
3/5 ans	996 h	1040 h	3480 h	952 h	336 h
6/11 ans	1284 h	1372 h	4960 h	1296 h	468 h
12/17 ans	260 h	164 h	1060 h	144 h	72 h
	Hiver 2012	Printemps 2012	Été 2012	Automne 2012	Noël 2012
3/5 ans	736 h	828 h	3884 h	680 h	268 h
6/11 ans	1348 h	1244 h	5272 h	1256 h	548 h
12/17 ans	532 h	332 h	659 h	552 h	264 h

A noter que par rapport à 2012, en 2013, l'ALSH a été ouvert une semaine en moins pendant l'été (maintenance des locaux) et quelques jours en moins en fin d'année (calendrier). Par contre, depuis septembre 2013, l'ALSH reçoit les enfants de 6 à 11 ans les mercredis matin.

En ce qui concerne la jeunesse, l'absence d'animateur pendant le 1^{er} semestre 2013 explique sans doute la diminution des heures des 12/17 ans.

Un fonctionnement stabilisé

L'année 2013 a permis de stabiliser l'équipe professionnelle avec le recrutement de l'animatrice jeunesse et l'intégration des agents dans la Fonction Publique territoriale.

Les dernières actions prévues au contrat ont pu se concrétiser : ouverture du RAM, ouverture de l'ALSH 6-11 ans les mercredis matins.

La location du véhicule permanent du SIBTAS qui sert de navette pour le transport des enfants à l'ALSH n'est plus nécessaire. Un véhicule publicitaire est, depuis juin 2013, mis à disposition gracieusement (hors encart publicitaire, assurance et maintenance) par la Société Info bus.

Les locaux sont mis à disposition par les communes membres :

- La Commune de La Bâthie met à disposition son école maternelle, des locaux de l'école primaire, la cantine pour l'ALSH pendant les vacances scolaires, les locaux de La Poste pour le siège du Syndicat. Le SIBTAS rembourse à la Commune les charges de chauffage. La Commune de La Bâthie met également à disposition la Salle polyvalente les lundis matins pour les ateliers du RAM.

- La Commune de Tours en Savoie met à disposition les locaux de son ancienne école les mercredis à titre gratuit.
- Les Communes d'Esserts Blay et de Rognaix mettent à disposition des salles de leur commune plus ponctuellement mais très régulièrement

Fin 2013, les conventions de mise à disposition étaient en cours de finalisation.

La réforme des rythmes scolaires

La fin de l'année 2013 a été marqué par le lancement de la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires du premier degré.

Les communes membres ont dû construire leur Projet Educatif Territorial avec les partenaires. Plusieurs d'entre elles ont pris contact avec le SIBTAS pour l'organisation de ce temps.

Le SIBTAS, du fait de l'action qu'il conduit depuis plusieurs années dans le territoire en direction de l'enfance et de la jeunesse, constitue pour les communes du territoire un lieu ressource, un outil de mutualisation des moyens pour accompagner cette réforme du rythme scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires des communes du territoire.

S'il est souhaité une organisation intercommunale de la mise en œuvre de la réforme du temps scolaire, le SIBTAS a vocation d'en mettre en place la coordination. Un projet de territoire devant être mis en place en cohérence avec l'existant dans les communes et au SIBTAS (périscolaire, ALSH).

Si cette organisation demeure à l'échelle communale, le SIBTAS pourra répondre à des besoins ponctuels d'animations définis dans le projet de chaque Commune. Le personnel du SIBTAS a les compétences et qualifications pour organiser différents types d'animations : créative, sportive, pédagogique, culturelle, intergénérationnelle...

Un rapprochement souhaité avec les autres communes du canton

Nécessairement l'action du SIBTAS ne saurait se limiter aux 4 communes membres. Les 6 communes du canton auraient tout intérêt à mutualiser leurs moyens pour offrir aux populations des services communs en direction de l'enfance et la jeunesse répondant aux besoins des familles.

Actuellement, les demandes d'inscription à l'ALSH d'enfants ou de jeunes des communes de Saint Paul sur Isère et Cevins sont fréquentes. Dans l'immédiat, il y est répondu autant que de possible mais avec des tarifs moins favorables (même si ces tarifs restent largement en deçà du coût horaire réel pour le Syndicat) et sans transport, situation délicate pour tous, enfants, familles, professionnels, élus...

L'année 2013 a permis un premier rapprochement avec la Commune de Saint Paul sur Isère puisque cette Commune a rejoint le SIBTAS pour l'action autour de la Petite enfance. Peut-être les négociations sur les nouveaux contrats et la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires seront-elles l'occasion de rapprochement de l'ensemble des communes du canton.